

La Stratégie européenne de conservation des plantes

Pour sa part, l'Europe a affiché, à travers la **stratégie européenne pour la biodiversité**, son ambition d'inverser la tendance de perte de biodiversité d'ici à 2010.

La Stratégie européenne de conservation des plantes est une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de Planta Europa, qui a été reconnue comme une contribution à la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes adoptée par la Convention sur la diversité biologique (CDB) (décision VI/9).

The 42 targets in the European Plant Conservation Strategy are arranged under the same five objectives as these Global targets.

La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes est conçue comme un cadre d'action au niveau régional, national et mondial. La Stratégie mondiale et la Stratégie européenne visent toutes deux cinq grands objectifs : connaître et recenser la diversité végétale, conserver la diversité végétale, utiliser la diversité végétale de manière durable, éduquer et sensibiliser le public à la diversité végétale et renforcer les capacités en matière de conservation de la diversité végétale.

Au cours de cette conférence, les délégués de 38 pays européens ont fixé les objectifs à atteindre par Planta Europa et ses partenaires d'ici à 2007. Il s'agit d'objectifs clairement définis, réalistes et mesurables et, pour chacun d'eux, un partenaire de Planta Europa s'est engagé à jouer un rôle moteur. Il est souhaitable que d'autres organisations se joignent à ces partenaires pour aider à la réalisation de ces objectifs ambitieux.

La Stratégie définit également des orientations à long terme venant compléter les objectifs de Planta Europa. Alors que ces derniers portent en général sur les actions à entreprendre par les ONG et les organismes techniques spécialisés, les orientations à long terme, qui figurent sous l'intitulé « Propositions d'action à long terme au niveau européen », s'adressent principalement aux pouvoirs publics.

L'ambition ultime et le but général de la Stratégie ont aussi été définis :

Ambition ultime : Un monde où la valeur de la flore sauvage est reconnue, à la fois aujourd'hui et pour demain.

But général : Enrayer la perte de diversité de la flore sauvage en Europe

Depuis la conférence de Planta Europa, la Stratégie européenne de conservation des plantes a fait l'objet de consultations approfondies : les objectifs ont été précisés et de nouveaux partenaires ont manifesté leur volonté de soutenir sa mise en œuvre. Avant sa reconnaissance par la CDB lors de la 6^e Conférence des Parties, un projet de stratégie avait été soumis, en novembre 2001, à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la CDB (UNEP/CBD/SBSTTA/7/10/INF) ; ce dernier avait accueilli favorablement ce projet en le qualifiant de « **contribution utile à la conservation des plantes au niveau mondial** ».

La Stratégie européenne de conservation des plantes représente une contribution importante à la mise en œuvre des articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17 et 18 de la CDB, ainsi qu'à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (PEBLDS).

Le Sixième programme d'action, approuvé par le Conseil des ministres de l'UE en juin 2001, formule un objectif ambitieux : celui d'arrêter la perte de biodiversité d'ici à 2010. Ce programme inclut la mise en œuvre de cinq plans d'action sectoriels pour la biodiversité, qui ont été publiés par la Commission européenne en mars 2001 ; ces plans sont l'expression de l'engagement de la Communauté européenne à mettre en œuvre la CDB.

La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes offre un cadre propre à faciliter l'harmonisation des initiatives existantes en matière de conservation des plantes (on trouvera une brève présentation de la législation européenne pertinente à l'annexe 1). Une dimension européenne représente un élément important dans ce cadre car :

L'Union européenne est Partie à la CDB.

Le Conseil de l'Europe a signé un mémorandum de coopération avec la CDB.

La Convention de Berne du Conseil de l'Europe est un instrument pionnier en matière de conservation de la nature.

55 Etats ont approuvé la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

Les Etats européens ont accepté de consacrer quelque 13 % de leur territoire au réseau Natura 2000.

Elle encouragera le développement d'actions transnationales.

La coopération entre initiatives nationales et internationales de conservation des plantes sera renforcée.

Le réseau Planta Europa apparaît de plus en plus comme une force essentielle pour la conservation des plantes en Europe.

1. CONNAITRE ET RECENSER LA DIVERSITE VEGETALE

•

1.9	Publication sur Internet de la liste des taxons de plantes européennes menacés présents dans des collections <i>ex situ</i> .	BGCI	Eurogard
-----	---	------	----------

2. Conserver la diversité végétale

2.5	Conservation dans des banques de gènes de 80 % de la diversité génétique de 50% des espèces menacées au niveau régional et national (l'ordre de priorité étant déterminé par la gravité de la menace). – D'ici à 2004 : recensement des taxons conservés dans les collections européennes de matériel génétique et des lacunes à combler.	ECP/GR EUFORGEN BGCI	IPGRI RBG Kew
-----	---	----------------------------	------------------

3. Utiliser la diversité végétale de manière durable

4. Eduquer et sensibiliser le public a la diversité végétale

4.2	Elaboration d'un rapport, accompagné de recommandations, sur le traitement actuel de la conservation des plantes dans les programmes scolaires et universitaires nationaux de tous les pays européens.	Botanical Gardens European Consortium (BGCI et IABG)	UICN : Groupe Education Conseil de l'Europe
-----	--	--	---

5. Renforcer les capacités en matière de conservation de la diversité végétale